



**LES 6 JOURS
DU
CREDIT AGRICOLE
6 MANCHES**

20 - 21 & 22 Avril 2018

27 - 28 & 29 Avril 2018

☎ : 0590 38 26 80 *** Fax : 0590 38 26 37

REGLEMENT

Article 1 : Dénomination

Le CREDIT AGRICOLE de la Guadeloupe, sous l'égide du Comité Régional de Cyclisme de Guadeloupe, organise une compétition cycliste aux **points**, régie par la Réglementation F.F.C. et dénommée :

" Les 6 jours du Crédit agricole "

Article 2 : Inscriptions

Cette compétition interrégionale en 6 manches se déroule en 2 fois 3 jours, du 20 au 22 Avril et du 27 au 29 Avril 2018. Elle est ouverte aux coureurs de la 1ère, 2ème, 3ème catégorie **et Junior**.

Les ententes ne sont pas autorisées.

Chaque club pourra engager **jusqu'à huit (08) coureurs maximum et cinq (05) coureurs minimums**.

La réunion des Directeurs sportifs obligatoire aura lieu le Mercredi 18 Avril 2018 à 16 heures 30 au siège du Crédit Agricole à Petit Pérou LES ABYMES

Dans ce cadre, les Directeurs sportifs devront présenter impérativement les licences des coureurs engagés ainsi que la licence du cadre technique occupant les voitures.

Article 3 : Les points

Des points seront attribués aux 20 premiers coureurs à l'issue des manches 1-3-4-5 selon le barème suivant :

1er	50	11ème	10
2ème	40	12ème	09
3ème	35	13ème	08
4ème	30	14ème	07
5ème	25	15ème	06
6ème	20	16ème	05
7ème	18	17ème	04
8ème	16	18ème	03
9ème	14	19ème	02
10ème	12	20ème	01

Pour la sixième manche, tous les points seront doublés. (Y compris ceux des points chauds et points montagnes).

Article 3 Bis : les points

Cependant, lors de la 2^{ème} manche qui se disputera en 1 demi-manche, les points seront répartis comme suit :

1er	25		11ème	5
2ème	20		12ème	4
3ème	17		13ème	3
4ème	15		14ème	2
5ème	12		15ème	1
6ème	10			
7ème	9			
8ème	8			
9ème	7			
10ème	6			

Article 4 : Les classements & challenge

L'épreuve sera dotée de plusieurs classements et un challenge :

- Classement général aux Points
- Classement général Meilleur Grimpeur
- Classement général espoir
- Classement général Points Chauds
- Classement général Combiné
- Classement général Combativité
- Classement général junior

❖ CLASSEMENT POINTS (Leader)

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque manche pour l'attribution du maillot. En cas d'égalité, sera appliqué des critères suivants :

- Nombre de premières places dans les manches
- Nombre de deuxième, troisième place...
- En cas de nouvelle égalité, la place de la dernière manche sera déterminante.

Un classement général final aux points sera établi sur l'ensemble des 6 manches et attribuera des prix aux 20 premiers.

❖ **CLASSEMENT MEILLEUR GRIMPEUR**

Ce classement est obtenu par l'addition des points attribués aux sommets des cols sélectionnés de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} catégorie.

- Col de 1^{ère} catégorie
 - 10 - 8 - 6 - 4 - 2 - 1 pts
- Col de 2^{ème} catégorie
 - 6 - 4 - 2 - 1 pts
- Col de 3^{ème} catégorie
 - 4 - 2 - 1 pts

Un classement général final attribuera des prix aux 3 premiers.

En cas d'égalité au classement général meilleur grimpeur, il sera tenu compte des critères suivants :

- Nombre de premières places dans les cols 1^{ère} catégorie
- Nombre de premières places dans les cols de 2^{ème} catégorie
- Nombre de premières places dans les cols de 3^{ème} catégorie
- Classement général individuel points

❖ **CLASSEMENT POINTS CHAUDS**

A partir de la 2^{ème}, des sprints intermédiaires seront déterminés et attribueront des points aux 3 premiers coureurs le barème ci-après :

- **1^{er} : 05 points**
- **2^{ème} : 03 points**
- **3^{ème} : 01 point**

Un classement général final attribuera des prix aux 3 premiers.

En cas d'égalité au classement général points chauds, les critères suivants seront appliqués :

- Nombre de premières places aux sprints
- Nombre de secondes places aux sprints et ainsi de suite
- Le classement général individuel aux points

❖ **CLASSEMENT COMBINE**

Un classement sera établi par l'addition des places des trois (3) classements suivants :

- Général Individuel Points
- Général Montagne
- Général Points Chauds

Le coureur totalisant le plus petit nombre de points sera le leader de ce classement et ainsi de suite.

En cas d'égalité au classement général combiné, les critères suivants seront appliqués :

- Le nombre de premières places dans les manches
- Le nombre de secondes places etc...

Le classement général final attribuera des prix aux 3 premiers

❖ **CLASSEMENT COMBATIVITE**

Le classement journalier de la combativité sera établi par l'addition des points totalisés par chaque coureur dans :

- ***Le classement de la manche :***
 - **8, 5 et 2 points** seront attribués aux trois premiers

Et

- ***Le classement journalier Points Chauds :***
 - **5, 3 et 1 point(s)** seront attribués aux trois premiers de ce classement

En cas d'égalité la première place sera attribuée au coureur le mieux classé de la manche.

Un classement général de la combativité s'établira par l'addition des points obtenus à l'issue de chaque manche.

Le coureur totalisant le plus grand nombre de points sera le leader de ce classement et ainsi de suite.

En cas d'égalité de points, le classement général Individuel points servira à départager les concurrents.

Un classement général final attribuera des prix aux 3 premiers.

❖ **CLASSEMENT ESPOIR**

Le coureur âgé de 19 - 22 ans dans l'année, le mieux classé au classement général individuel points, sera le leader de ce classement.

Un classement général final attribuera des prix aux 3 premiers.

❖ CLASSEMENT JUNIOR

L'addition des points sera effectuée à l'issue de chaque manche pour l'attribution du maillot. En cas d'égalité, sera appliqué des critères suivants :

- Nombre de premières places dans les manches
- Nombre de deuxième, troisième place
- En cas de nouvelle égalité, la place de la dernière manche sera déterminante.

Un classement général final aux points sera établi sur l'ensemble des 6 manches et attribuera des prix aux 3 premiers.

❖ **CHALLENGE MARIE-JOSEE BICHARA**

Le "challenge **Marie-Josée BICHARA**" récompensera un coureur de la catégorie **ESPOIR**.

Il s'agira du premier espoir classé au classement général final individuel points.

Il recevra le trophée : **Marie-Josée BICHARA**

Article 5 : Les Maillots

- ❖ Le maillot de Leader : Maillot **Jaune**, Patronné par : "**CREDIT AGRICOLE**"
- ❖ Le maillot du meilleur grimpeur : Maillot **Blanc à pois Rouge**, patronné par : "**VELO PASSION CARAIBES**"
- ❖ Le maillot des points chauds : Maillot **Rouge**, patronné par : "**VILLE DES ABYMES**"
- ❖ Le maillot combiné : Maillot **Rose**, patronné par : "**GENERAL BRICOLAGE**"
- ❖ Le maillot meilleur Espoir : Maillot **Blanc**, patronné par : « **G.S.A WOLKSWAGEN** »
- ❖ Le maillot de la combativité : Maillot **Bleu**, patronné par : "**PIERRE & VACANCES**"
- ❖ Le maillot meilleur junior : Maillot **Orange** patronné par : "**SAFER GUADELOUPE**"

Port Journalier des maillots : 30,00€.

Article 6 : Attribution des Maillot

La première manche en ligne, déterminera l'attribution des maillots de leader.

L'ordre de préséance est le suivant

- ✓ Le leader du classement général individuel Points : le Maillot de leader (Jaune) patronné par : " **LE CREDIT AGRICOLE** "
- ✓ Le meilleur grimpeur : le Maillot de la montagne (Blanc à Pois Rouge) patronné par :
" **VELO PASSION CARAIBES** "
- ✓ Le meilleur Jeune au classement général Points : le Maillot Meilleur Espoir (Blanc) patronné par : " **G.S.A. WOLSWAGEN** "
- ✓ Le Meilleur puncheur : le Maillot Points Chauds (Rouge) patronné par : " **LA VILLE DES ABYMES** "
Le coureur le plus régulier : Le Maillot Combiné (Rose) patronné par : « **GENERAL BRICOLAGE** "
- ✓ Le coureur le plus combatif : le Maillot de la Combativité (Bleu) patronné par : " **PIERRE & VACANCES** "
- ✓ Le meilleur junior portera le Maillot(Orange) patronné par : " **SAFER GUADELOUPE** "

Article 7 : Engagement

Un droit d'inscription de **30,00 €** par coureur inscrit, sera réclamé. **La clôture des inscriptions est fixée au Lundi 16 Avril 2018 à 16h00 précise.**

Les coureurs engagés, le seront pour toute la durée de l'épreuve.

Aucune nouvelle inscription, ne pourra être enregistrée au cours de l'épreuve.

Article 8 : Tenue

Les coureurs d'une même équipe devront porter le même équipement pendant toute la durée de l'épreuve, hormis les leaders des divers classements.

Article 9 : Réclamation

Les réclamations concernant une manche seront reçues par le Président du jury des arbitres jusqu'au départ de la manche suivante, par le coureur concerné.

Article 10 : Pénalités

- 🚩 Tout coureur absent au départ d'une manche, le mettra dans l'impossibilité de continuer l'épreuve.
- 🚩 En cas d'abandon, le coureur pourra prendre le départ de la manche suivante, il sera pénalisé de trente points (30) en moins sur son capital point au classement général. Sauf abandon dûment constaté par un arbitre, et consécutif à un motif grave (**chute grave, bris de pièces essentielles de son vélo**).
- 🚩 Le coureur ayant abandonné sans motif, lors d'une manche et qui, lors de la manche suivante se classe parmi les 10 premiers, perdra la moitié de ses points.

🚩 Un délai d'élimination de 20% du temps du premier sera appliqué à chaque manche. Tout coureur arrivé hors délai sera pénalisé de 30 points.

Article 11 : Sécurité

La plus grande prudence est recommandée aux différents acteurs circulant dans la caravane (coureurs, suiveurs, presse, invités. Ces derniers devront respecter scrupuleusement le Code de la Route, (avec une vigilance particulière pour les coureurs attardés et les véhicules des équipes revenant de l'arrière.

Des Motards signaleront tout danger particulier et imprévu à l'aide d'un drapeau jaune.

Les organisateurs déclineront toute responsabilité relative aux accidents dont seraient victimes les coureurs, suiveurs, reporters, caravaniers et tiers, de leur fait ou du fait d'un tiers extérieur à l'organisation.

Article 12 : Antidopage

Le règlement antidopage de la F.F.C. s'applique intégralement à cette épreuve.

Article 13 : Arbitrage

Tous les litiges et toutes les réclamations seront soumis au jugement de la réglementation de F.F.C. Seul le barème de pénalité de la réglementation FFC sera applicable.

Article 13 : Protocole

A l'issue de chaque manche, une gerbe sera remise aux trois premiers

La cérémonie protocolaire de remise des maillots de leader se fera une demi-heure avant le départ de chaque manche.

Tout coureur absent ou en retard à la cérémonie protocolaire, sera pénalisé de 30 points

Article 15 : Acceptation

Par son engagement à l'épreuve et sa signature avant le départ de la feuille d'émargement. Tous participants à l'épreuve attestent avoir pris connaissance du présent règlement, accepte les clauses et s'engage à les respecter.

Article 16 : Droit à l'image

Les participants autorisent expressément les organisateurs à utiliser à l'occasion de leur participation, sur tous documents ou supports promotionnels, les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître.

Article 16 Bis : Les Prix et Primes

	Manches 1-2-3-4 -6	Manche 5 Par Tronçon	Classement Général final	Classement Général final Juniors
1er	380,00	170,00	480,00	300
2ème	300,00	130,00	350,00	150
3ème	230,00	100,00	280,00	100
4ème	110,00	80,00	250,00	
5ème	90,00	70,00	220,00	
6ème	80,00	50,00	200,00	
7ème	70,00	50,00	180,00	
8ème	60,00	50,00	160,00	
9ème	55,00	50,00	150,00	
10ème	50,00	50,00	130,00	
11ème	45,00		120,00	
12ème	40,00		110,00	
13ème	35,00		90,00	
14ème	30,00		80,00	
15ème	25,00		70,00	
16ème			60,00	
17ème			55,00	
18ème			50,00	
19ème			45,00	
20ème			40,00	
TOTAL	1600,00€	800,00€	3120,00€	550.00 €

<u>Places</u>	<u>Général Montagne</u>	<u>Général Combiné</u>	<u>Général Points Chauds</u>	<u>Général Espoir</u>	<u>Général Combativité</u>
1	100	100	100	100	100
2	60	60	60	60	60
3	40	40	40	40	40
<u>TOTAL</u>	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €



CLINIQUES ET HOPITAUX



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE LA GUADELOUPE
Route de Chauvel
97139 ABYMES
TEL : 0590 89 10 10



Les Nouvelles EAUX CLAIRES
Moudong Sud
97122 BAIE-MAHAULT
TEL : 0590 97 62 62



CENTRE HOSPITALIER REGIONAL INTERCOMMUNAL BASSE-TERRE / SAINT-CLAUDE
Rue Daniel Beuperthuy
97100 BASSE-TERRE